

Ordinary Shareholders' Meeting of April 29, 2016

Postal Voting / Proxy Form

The postal voting / proxy form, as well as all documents related to the Ordinary Shareholders' Meeting of April 29, 2016 (in French only) are available on Lectra's website:

In order to be considered, the completed form must be received at the latest the day before the

meeting, before 3:00pm (Paris time) by:

- **Société Générale**, at the following address

À L'USAGE DE LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Nominatif
Registered

Porteur
Bearer

Vote simple
Single vote

Vote double
Double vote

Titulaire
Holder of voting rights

JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4)
I HEREBY APPOINT: See reverse (4)

M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
Adresse / Address

Je certifie que si elles sont directement retournées à votre banque,
I certify that if they are directly returned to your bank,

elles seront valables et les rectifier éventuellement. Cf. au verso (1)
they will be valid and correct if necessary. See reverse (1)

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT
D'ÊTRE SEUL LE GÉNÉRAL

(Cf. au verso (3))

I HEREBY APPOINT PROXY TO THE
CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING

(Cf. reverse (3))

Date: / /

CONDITIONS D'UTILISATION DU FORMULAIRE

CONTRAINTES

Le présent formulaire est à destination des investisseurs institutionnels et des investisseurs professionnels. Il est soumis à la réglementation applicable aux investisseurs institutionnels et professionnels.

CONTRIBUTION AU PROCESSUS D'ACQUISITION

Le présent formulaire est destiné à servir de support à l'acquisition de titres de la société par le Fonds d'investissement. Il est soumis à la réglementation applicable aux investisseurs institutionnels et professionnels.

Le présent formulaire est soumis à la réglementation applicable aux investisseurs institutionnels et professionnels.

DEBIA-ETD-WA00

FORM TERMS AND CONDITIONS

de mesurer le risque que ce dernier fournisse
e cas échéant, la personne pour le compte de
a est appelée à se réunir ;
llance de cette société ou d'une personne qui
ou sens de l'article L. 233-3 ;
3° dans une personne ou une entité contrôlée
B.
ial entre le mandataire ou, le cas échéant, la
le posée dans l'une des situations énumérées

ret en Conseil d'Etat "

ret en Conseil d'Etat "

ure sur demande de la société en cas de dir-
son eneu de

ase general meeting has to meet
y board of the company or a person which
the meaning of article L. 233-3;
n the 2° or the 3° in a person or an entity
g of article L. 233-3.
he or, as the case may be, the person
e, 3°
s enumerated from 1° to 4° above.

neil of Etat decree "

to the general meeting. It exercises them,
with the released voting intentions,
neil of Etat decree "

request of the company in the event of non-